

SG EPARGNE ENTREPRISE – ACTIONS EURO PME

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (multi-entreprises)
conforme aux articles L. 214-24-35 et L. 214-164 du code
monétaire et financier constitué en France

Société de gestion : FIL Gestion

Siège social : 21, avenue Kléber - 75116 Paris

Dépositaire : Société Générale

Commissaire aux comptes : Deloitte & Associés

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le
29 Décembre 2023

SOMMAIRE

Identification	p. 1
Rapport de gestion	p. 3
Comptes annuels	p. 6
Bilan Actif	
Bilan Passif	
Hors Bilan	
Compte de résultat	
Comptes annuels - Annexes	p. 11
Evolution de l'actif net	
Compléments d'information 1	
Compléments d'information 2	
Ventilation par nature des créances et dettes	
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan	
Ventilation par maturité résiduelle	
Ventilation par devise de cotation	
Affectation des résultats	
Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	
Inventaire	
Règles et méthodes comptables	
Annexe 1 : Rapport ESG	p. 24

SG EPARGNE ENTREPRISE – ACTIONS EURO PME

IDENTIFICATION

Code ISIN : Part S QS0003689807
Part SR1 FR0014002HB3
Part SR2 FR001400IF25

Dénomination : SG EPARGNE ENTREPRISE – ACTIONS EURO PME

Forme juridique : Fonds Commun de Placement d'Entreprise (« FCPE ») conforme aux articles L. 214-24-35 et L. 214-164 du code monétaire et financier constitué en France

Compartiments : Non

Nourricier : Oui

Société de gestion : FIL GESTION

Déléataire comptable : SOCIETE GENERALE

Durée d'existence prévue : 99 ans

Dépositaire : SOCIETE GENERALE

Commissaires aux comptes : Deloitte & Associés

Classification SFDR : Article 6

Objectif de gestion

Le Fonds SG Epargne Entreprise – Actions Euro PME, dit « nourricier », est investi en totalité en parts F (les « Titres ») du FCP 29 Haussmann Multi-Managers PEA-PME (le « Fonds Maître ») et à titre accessoire en liquidités et/ou emprunts d'espèces.

L'objectif de gestion et le profil de risque du Fonds sont identiques à ceux du Fonds Maître.

La performance du Fonds pourra être différente de celle du Fonds Maître en raison notamment des frais de gestion propres au Fonds et des liquidités résiduelles non employées.

Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement du Fonds est d'investir en totalité et en permanence en Titres du Fonds Maître et à titre accessoire en liquidités et/ou emprunts d'espèces. La stratégie d'investissement du Fonds est par conséquent similaire à celle du Fonds Maître.

Le processus d'investissement s'articule autour de 3 niveaux d'analyse :

- un processus descendant : analyse de la conjoncture actuelle et attendue : valorisations, dynamique de marché et indicateurs techniques, permettant d'identifier les facteurs de performance et de risque du marché,
- les convictions de l'équipe de gestion sur des thèmes et des opportunités de marché spécifiques,
- un processus ascendant conduisant à une sélection de fonds communs de placement ou d'actifs spécifiques.

Les sous-jacents seront sélectionnés dans le respect des contraintes définies par le cadre de l'éligibilité PEA-PME par l'équipe de gestion du Fonds Maître au sein de l'univers d'investissement défini pour les fonds.

L'équipe de gestion suit l'évolution des marchés et soumet les sous-jacents sélectionnés à un processus d'analyse strict, reposant sur

des critères quantitatifs (performance, profil de risque/rendement, encours et liquidité) et qualitatifs (organisation, qualité et stabilité des équipes, discipline du processus d'investissement, qualité de la recherche, accès à l'information).

L'équipe de gestion pourra également avoir recours à des instruments dérivés pour accentuer ou atténuer certaines prises de positions.

L'exposition aux marchés actions pourra être réalisée au travers d'actions (ou d'autres titres de capital) de toutes capitalisations, secteurs ou zones géographiques et/ou être effectuée par le biais d'OPC ou de fonds d'investissement étrangers de type « Actions », sélectionnés en fonction de l'allocation sectorielle, thématique et géographique décidée par le gérant.

L'exposition aux marchés actions pourra varier entre 75% et 100% maximum de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et instruments dérivés listés simples et complexes.

La stratégie d'investissement de l'univers « taux » s'appuie sur une analyse des évolutions de taux d'intérêt des marchés obligataires et de la courbe des taux. La sensibilité pourra varier en fonction des scénarios de taux retenus.

Ces prises de positions se font principalement sur le marché de la zone Euro mais pourront inclure des prises de positions sur les autres grands marchés de taux mondiaux.

Le Fonds Maître peut être exposé sur tous types d'obligations ou tous titres de créances négociables y compris d'obligations convertibles, d'obligations indexées, de toutes durations, maturités et zones géographiques confondues. La répartition dette privée/dette publique n'est pas limitée et peut évoluer dans le temps. La société de gestion ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit approfondie (pour un univers de titres de catégorie High Yield ou dits à caractère spéculatif) et les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. Le gérant appuiera sa décision de conserver ou non les titres dégradés sur la base des différentes sources d'analyses précédemment décrites.

L'exposition aux marchés de taux pourra être effectuée par le biais d'OPC ou de fonds d'investissement étrangers de type « Obligataires », sélectionnés dans un univers d'investissement autorisé, selon la durée et la zone géographique décidée par le gérant.

L'exposition aux marchés de taux pourra varier entre 0 % et 10 % maximum de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et instruments dérivés listés simples et complexes.

Le Fonds Maître ne sera pas exposé aux marchés émergents.

Les titres non libellés en euro pourront faire éventuellement l'objet d'une couverture de change, le Fonds Maître pourra être exposé au risque de change à hauteur de 100% maximum de l'actif net.

Le gérant pourra utiliser des instruments dérivés négociés sur les marchés financiers réglementés, organisés ou de gré à gré sans rechercher de surexposition ou sous-exposition du portefeuille. Les titres intégrant des dérivés seront utilisés dans le cadre de la mise

SG EPARGNE ENTREPRISE – ACTIONS EURO PME

IDENTIFICATION

en place d'une stratégie d'arbitrage sans rechercher de surexposition ou sous-exposition aux marchés. Ils permettront également, le cas échéant, d'exposer ou de couvrir le portefeuille.

Le Fonds Maître pourra également avoir recours aux produits structurés, intégrant des dérivés actions, taux, crédit et change. La stratégie d'investissement du produit structuré consiste à combiner l'analyse qualitative et l'analyse des paramètres de marché.

Instruments utilisés

- Les Titres du FCP « 29 Haussmann Multi-Managers PEA PME », dit Fonds Maître, et à titre accessoire en liquidités et/ou emprunts d'espèces ;
- Les Titres ;
- Liquidités ;
- Emprunts d'espèces : le Fonds est autorisé à recourir à l'emprunt d'espèces à titre accessoire (10%).

Profil de risque du Fonds Maître appliqué par le Fonds

Risque de perte en capital :

L'OPCVM ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

Risque actions :

La variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative pourra être amenée à baisser.

Risque lié aux petites capitalisations :

Le Fonds Maître étant exposé dans des sociétés de petite et moyenne capitalisation, l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que les variations de leurs cours sont plus marquées à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations, pouvant donc engendrer de fortes variations de la valeur liquidative du Fonds Maître.

Risque taux :

Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de crédit :

Il représente le risque éventuel de défaillance ou de dégradation de la qualité de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque peut être accru du fait d'interventions sur des titres spéculatifs.

Risque de change :

Il existe un risque de change puisque le Fonds Maître pourra être exposé à des devises différentes de l'euro. En cas de hausse de l'euro par rapport aux autres devises, la valeur liquidative du Fonds Maître sera impactée négativement.

Risque lié à l'investissement en titres à caractère spéculatif :

L'attention des souscripteurs est appelée sur l'investissement en titres jugés spéculatifs par la société de gestion, dont la notation est inexistante ou basse et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes. Le risque lié

à l'investissement en titres dits spéculatifs pourra avoir un impact sur la valeur liquidative du Fonds Maître.

Risque de contrepartie :

Dans le cadre des opérations de gré à gré, l'OPCVM est exposé au risque de défaillance de la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque potentiel est fonction de la notation des contreparties et peut se matérialiser dans le cadre d'un défaut d'une de ces contreparties par une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme :

Du fait de l'utilisation d'instruments dérivés, si les marchés sous-jacents baissent, la valeur liquidative peut baisser dans des proportions plus importantes.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de marché :

La valeur des investissements peut augmenter ou baisser en fonction des conditions économiques, politiques ou boursières ou de la situation spécifique d'un émetteur.

Risque de liquidité :

Le Fonds Maître peut être investi dans des OPCVM/FIA ou des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit, ce qui peut se traduire par une impossibilité de vendre ou par une baisse du prix des actifs. Ceci pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Affectation du résultat : Capitalisation des revenus et des plus-values.

Modifications intervenues au cours de l'exercice :

Mise en conformité avec le Règlement PRIIPS : Création d'un Document d'information Clé (dit DIC ou KID PRIIPS) qui remplace le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (dit DICl ou KID UCITS).

Création d'une nouvelle catégorie de part "courtiers" dénommée Part SR 2.

Les parts R ont été renommées Part SR 1.

Correction erreur matérielle : l'information précisant que les parts seront fractionnées en dix-millièmes dénommées fractions de Parts et que la valeur liquidative est établie en 2 décimales est réintroduite car elle avait été supprimée.

Mise à jour des frais du FCPE (Augmentation des frais de gestion indirects : de 1,70% TTC à 4,30 % TTC) afin d'être en cohérence avec le prospectus du Fonds Maître. Incohérence depuis entrée en vigueur du DIC PRIIPS (01/01/2023).

Changements intéressant l'O.P.C. à venir : Néant.

SG EPARGNE ENTREPRISE – ACTIONS EURO PME

RAPPORT DE GESTION

Données de performances du fonds au 29 décembre 2023

La part C du fonds 29 Haussmann PEA PME Multi Managers (FR0013451234) enregistre une performance de +1,02% en 2023, soit une progression de 1,54% depuis son lancement.

Les parts S (net de frais) ont enregistré une performance de 1,749 %,

Les parts SR1 (net de frais) ont enregistré une performance de 1,746 %.

Contributeurs favorables

1. Alors que les performances de notre sélection de fonds s'échelonnent de -4,31% à +12,64% sur l'année, la poursuite de la diversification de notre portefeuille nous a permis d'éviter une trop forte dépendance à quelques fonds dans une année chahutée comme celle que nous avons traversée.

2. Notre allocation sectorielle, tournée majoritairement vers les secteurs de la technologie de l'information (24% du portefeuille) et de l'industrie (23%), a bénéficié de la bonne santé de ces secteurs en Europe. A l'inverse, les secteurs européens les moins performants cette année comme l'énergie ou la consommation de base sont des secteurs traditionnellement sous-représentés au sein de notre portefeuille.

Contributeurs défavorables

1. Le dispositif PEA PME qui précise les caractéristiques des valeurs éligibles et encadre l'ensemble de nos investissements a connu une année très difficile (Indice Enternext PEA PME 150 en recul de 6,32% en 2023). Cela s'explique essentiellement par la poursuite de la hausse de taux jusqu'en septembre 2023 qui a compliqué la situation de ces petites entreprises souvent en phase de croissance. Les fonds sélectionnés restent très attentifs à cet aspect et favorisent des valeurs dont l'endettement est faible voire inexistant.

2. Notre exposition aux valeurs de très petite taille dans un contexte de défiance des marchés face aux risques de volatilité et de liquidité a comme à l'accoutumée été particulièrement pénalisante pour ces valeurs qui représentent 38% du portefeuille (MSCI Europe Micro-Cap -0,32% YTD). Conscient de ce contexte, nous avons diminué notre exposition à cette classe d'actif en sortant notamment de fonds tels que le DNCA Micro-Cap ou Oddo Micro-Cap.

3. Si géographiquement, les pays européens affichent des performances positives en 2023, la performance annuelle des petites valeurs Françaises (MXFRSC index : +6,4%) qui représentent un peu plus de 40% du portefeuille, et à un degré moindre celles des pays nordiques, sont restées bien en deçà de la performance de nombreux pays notamment du sud de l'Europe comme l'Italie (MXITSC index : +23,5%) sous-pondérée dans notre allocation

Perspectives 2024

1. Principales convictions

Après 2 années difficiles, la prudence prévaut dans l'approche des marchés de petites valeurs européennes : Entre le contexte géopolitique toujours aussi tendu, et les élections importantes à venir aux US ou en Europe, la vigilance restera de mise en 2024. Néanmoins certains signaux nous semblent positifs et susceptibles

de soutenir ces valeurs tels que la poursuite de la baisse des taux, des fondamentaux solides, des valorisations qui ont corrigé parfois fortement, ou encore une prime historiquement faible par rapport aux grandes valeurs européennes...

2. Positionnement

Soucieux de respecter les critères d'éligibilité au dispositif PEA PME, le fonds SG29 Haussmann PEA PME Multi Managers maintiendra en 2024 ses principaux critères de sélection des Asset managers (Encours, Effectifs, Suivi des risques, Performance, ...) et d'investissement (Diversification, Liquidité, Suivi des risques et des ratios sectoriels, géographique ou de capitalisation) afin d'offrir l'accès le plus large et performant à cette classe d'actif.

Exercice des droits de vote

La date de fin d'exercice social de FIL Gestion étant au 29 décembre, la société de gestion a rendu compte sur les droits de vote dans les 4 mois suivant la clôture, à savoir le 30 avril. Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, les votes ont été exercés conformément à la politique de vote de FIL Gestion mise en place. En outre, la société a rendu compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote au cours de l'exercice 2023. Ces deux documents sont consultables au siège de la Société de gestion et sur le site www.fidelity.fr.

Sélection des intermédiaires et analystes

Les intermédiaires et contreparties sont sélectionnés par une équipe spécialisée responsable au niveau Groupe de cette sélection et indépendante des gestionnaires et des responsables de la passation des ordres à la table de négociation. Parmi les critères de sélection utilisés par cette équipe figurent le statut réglementaire et la surface financière. Une fois la liste des intermédiaires/contreparties éligibles arrêtée, le choix est effectué à chaque passation d'ordre par la table de négociation conformément à la politique de meilleure exécution définie par Fidelity en prenant en compte le prix du titre et d'autres facteurs qualitatifs tels que la liquidité et le service. Conformément aux dispositions des articles 321-114 et 321-115 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, la société de gestion a établi et mis en œuvre une politique de sélection des intermédiaires publiée sur son site www.fidelity.fr.

Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, il est tenu à disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation établi par la société de gestion. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.fidelity.fr.

Critères sociaux, environnementaux et de qualité de Gouvernance

Conformément au décret n°2015-1850 du 29 décembre 2015, la société de gestion doit publier des informations sur les modalités de prise en compte des critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans sa politique d'investissement et de gestion des risques. Sur l'exercice, les critères Environnementaux, Sociaux et de

SG EPARGNE ENTREPRISE – ACTIONS EURO PME

RAPPORT DE GESTION

Gouvernance ont pu être pris en compte simultanément pour la sélection de valeur. Pour autant, la gestion mise en oeuvre au sein des OPC n'a été ni dictée ni restreinte par ces principes. La politique ESG est également disponible sur le site www.fidelity.fr.

Réclamations pour retenues à la source discriminatoire au sein de l'union européenne

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces derniers subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne. Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union Européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés. S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le résultat final ainsi que le délai de ces procédures sont aléatoires.

Politique de Rémunération

FIL Gestion, la société de gestion, est soumise aux politiques, procédures et pratiques en matière de rémunération (désignées collectivement sous le terme « Politique de rémunération ») conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »).

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle de FIL Gestion.

La politique de rémunération est compatible avec une gestion saine et efficace des risques et encourage une telle gestion. Elle est conçue afin de ne pas inciter une prise de risque qui ne serait pas cohérente avec le profil de risque du fonds. La Politique de rémunération est conforme à la stratégie commerciale, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des fonds, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêt. La Politique de rémunération s'applique aux collaborateurs, et notamment ceux dont les activités professionnelles ont un impact significatif sur les profils de risque de la société de gestion ou des fonds, et garantit qu'aucun collaborateur ne sera impliqué dans le calcul ou la validation de sa propre rémunération.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Fidelity International sont déterminées en combinant l'évaluation de la performance individuelle et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation de performance s'appuie sur des critères à la fois qualitatifs et quantitatifs si cela s'avère nécessaire, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Fidelity International, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. FIL Gestion a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2023 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023. Suivant la dernière revue, il n'y a pas de modification importante à signaler.

La mise en oeuvre de la politique de rémunération Fidelity International a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne.

Le résumé de la Politique de rémunération est disponible sur le site : www.fidelity.fr.

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par FIL Gestion (y compris les délégations) à l'ensemble de son personnel (soit 61 collaborateurs au 29 décembre 2023*) s'est élevé à 8 856 797 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées sur l'exercice : 5 261 411 euros, soit 59% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées sur l'exercice : 3 595 386 euros, soit 41% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 2 961 934 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » et Preneurs de Risque Importants* (soit 22 collaborateurs au 29 décembre 2023, y compris ceux délégués).

*Les informations incluses pour les délégataires se rapportent aux preneurs de risques importants identifiés par le délégué.

Securities Financing Transactions Regulation (SFTR)

Le FCPE n'a investi dans aucun instrument financier entrant dans le cadre de la directive SFTR.

Techniques de gestion efficace du portefeuille

Le FCPE n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace du portefeuille.

Informations sur le montant total du levier

En pourcentage, et selon la méthode de l'engagement, l'effet de levier représente 0 (zéro) pourcent de l'actif net puisqu'uniquement composé d'instruments de couverture de change. Selon la méthode brute, le montant de l'effet de levier au 29 décembre 2023 est de 0 euros, soit 0% exprimé en pourcentage. Ce montant est composé uniquement de contrats de change à terme utilisés à des fins de couverture.

SG EPARGNE ENTREPRISE – ACTIONS EURO PME

RAPPORT DE GESTION

Mesure du risque global

La méthode choisie par FIL Gestion pour mesurer le risque global du FCP géré est la méthode du calcul de l'engagement. Ainsi l'évaluation des actifs est réalisée conformément aux articles 6 et 7 de l'instruction AMF 2011-15.

Informations sur les principaux mouvements intervenus au cours de l'exercice

Direction	Libellé titre	Montant (EUR)
Achat	29 Haussmann Multi Managers Pea-Pme F	535 113,86
Achat	29 Haussmann Multi Managers Pea-Pme F	193 434,90
Achat	29 Haussmann Multi Managers Pea-Pme F	133 971,13
Achat	29 Haussmann Multi Managers Pea-Pme F	116 520,64
Achat	29 Haussmann Multi Managers Pea-Pme F	78 838,26
Achat	29 Haussmann Multi Managers Pea-Pme F	55 895,76
Achat	29 Haussmann Multi Managers Pea-Pme F	51 303,27
Achat	29 Haussmann Multi Managers Pea-Pme F	45 086,96
Achat	29 Haussmann Multi Managers Pea-Pme F	44 526,84
Achat	29 Haussmann Multi Managers Pea-Pme F	44 237,81

BILAN

Actif	Exercice 29.12.2023	Exercice 30.12.2022
	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	3 198 808,42	1 224 864,89
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	3 198 808,42	1 224 864,89
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	3 198 808,42	1 224 864,89
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	9 923,02	290,96
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	9 923,02	290,96
Comptes financiers	77 351,45	13 043,16
Liquidités	77 351,45	13 043,16
TOTAL DE L'ACTIF	3 286 082,89	1 238 199,01

BILAN

Passif	Exercice 29.12.2023	Exercice 30.12.2022
	EUR	EUR
Capitaux propres		
Capital	3 274 348,33	5 679 279,71
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-3 243,12	-4 437 790,02
Résultat de l'exercice (a,b)	-14 282,89	-6 113,46
Total des capitaux propres	3 256 822,32	1 235 376,23
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	29 260,57	2 822,78
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	29 260,57	2 822,78
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	3 286 082,89	1 238 199,01

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS BILAN

	Exercice 29.12.2023	Exercice 30.12.2022
	EUR	EUR
Opérations de couverture	NEANT	NEANT
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Future	-	-
Swaps de taux	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
Autres opérations	NEANT	NEANT
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Future	-	-
Swaps de taux	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

COMPTES DE RESULTAT

	Exercice 29.12.2023	Exercice 30.12.2022
	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôt et comptes financiers	572,58	6,86
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	572,58	6,86
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-544,71	-271,71
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-544,71	-271,71
Résultat sur opérations financières (I + II)	27,87	-264,85
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-9 786,33	-1 793,17
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	-9 758,46	-2 058,02
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-4 524,43	-4 055,44
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
RESULTAT (I + II + III + IV + V + VI)	-14 282,89	-6 113,46

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	Exercice 29.12.2023	Exercice 30.12.2022
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	1 235 376,23	-
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	2 095 077,64	1 302 071,51
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-144 327,61	-16 683,87
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	-
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	364,91	0,59
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 967,74	-1 109,02
Frais de transaction	-	-
Différence de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	82 057,35	-46 844,96
Différence d'estimation exercice N	35 212,39	-46 844,96
Différence d'estimation exercice N-1	-46 844,96	-
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-9 758,46	-2 058,02
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	3 256 822,32	1 235 376,23

COMPLEMENTS D'INFORMATION 1

	Exercice 29.12.2023
	EUR
Engagements reçus ou donnés	NEANT
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements)*	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	NEANT
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	NEANT
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	NEANT
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

*Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

COMPLEMENTS D'INFORMATION 2

	Exercice 29.12.2023	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis (Part S)	59 873,569	
Nombre de titres émis (Part SR1)	194 677,998	
Nombre de titres émis (Part SR2)	-	
Nombre de titres rachetés (Part S)	-10 238,349	
Nombre de titres rachetés (Part SR1)	-6 394,032	
Nombre de titres rachetés (Part SR2)	-	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen*
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (Part S)*	4 127,76	0,44
Frais de gestion et de fonctionnement (Part SR1)*	5 658,57	0,44
Frais de gestion et de fonctionnement (Part SR2)*	-	-
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	-

*Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

VENTILATION PAR NATURE DES CREANCES ET DES DETTES

	Exercice 29.12.2023
	EUR
Ventilation par nature des créances	
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Provisions pour rétrocessions de frais de gestion	-
Coupons à recevoir	879,28
Souscriptions à recevoir	9 043,74
TOTAL DES CREANCES	9 923,02
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	8 060,83
Frais et charges non encore payés	3 724,96
Rachats à payer	17 474,78
Autres créditeurs divers	-
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	29 260,57

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE D'INSTRUMENT

	Exercice 29.12.2023
	EUR
Actif	NEANT
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	
Négociés sur un marché réglementé	
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé	-
Passif	NEANT
Opérations de cession sur instruments financiers	
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	NEANT
Opérations de couverture	-
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	-
Taux	-
Actions	-
Autres	-

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif	NEANT	NEANT	NEANT	77 351,45
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	77 351,45
Passif	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Opération de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE

	[0-3 mois]]3 mois – 1 an]]1 – 3 ans]]3 – 5 ans]	> 5 ans
Actif	77 351,45	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	77 351,45	-	-	-	-
Passif	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION

	EUR
Actif	-
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	-
Opérations temporaires sur titres	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Hors-Bilan	-
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR) Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	Exercice 29.12.2023	Exercice 30.12.2022
	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-14 282,89	-6 113,46
TOTAL	-14 282,89	-6 113,46
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation (Part S)	-5 380,99	-2 344,32
Capitalisation (Part SR1)	-8 901,90	-3 769,14
Capitalisation (Part SR2)	-	-
TOTAL	-14 282,89	-6 113,46
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat :	-	-
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

AFFECTATION DES PLUS ET MOINS-VALUES NETTES

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR) Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Exercice 29.12.2023	Exercice 30.12.2022
	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 243,12	-4 437 790,02
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
TOTAL	3 243,12	-4 437 790,02
Affectation		
Distribution	-	
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	
Capitalisation (Part S)	-1 221,32	-4 424 889,93
Capitalisation (Part SR1)	-2 021,80	-12 900,09
Capitalisation (Part SR2)	-	-
TOTAL	-3 243,12	-4 437 790,02
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	
Distribution unitaire	-	

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Catégorie de classe : CLASSIQUE

	30.12.2022	29.12.2023
Valeur liquidative (en €)		
Parts S	9,15	9,31
Parts SR1	8,02	8,16
Parts SR2	-	-
Actif net (en €)		
Parts S	750 897,17	1 226 687,22
Parts SR1	484 479,06	2 030 135,10
Parts SR2	-	-
Nombre de titres		
Parts S	82 033,719	131 668,940
Parts SR1	60 340,553	248 624,519
Parts SR2	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en €)	-	
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en €)	-	
Crédit d'impôt unitaire* personnes physiques (en €)	-	
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		
Parts S	-53,94	-0,01
Parts SR1	-0,21	-0,01
Parts SR2	-	-
Capitalisation unitaire sur résultat		
Parts S	-0,03	-0,04
Parts SR1	-0,06	-0,04
Parts SR2	-	-

*Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS AU 29 DÉCEMBRE 2023

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise de cotation	Valeur actuelle (EUR)	% Arrondi de l'actif net
OPCVM européens coordonnés				3 198 808,42	98,22
29 Haussmann Multi Managers Pea-Pme F	3 876,075	825,270	EUR	3 198 808,42	98,22
INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME				-	-
SWAPS				-	-
CRÉANCES				9 923,02	0,30
DETTES				-29 260,57	-0,90
DÉPOTS				-	-
AUTRES COMPTES FINANCIERS				77 351,45	2,38
TOTAL DE L'ACTIF NET			EUR	3 256 822,32	100,00

Nombre d'actions en circulation au : 29.12.2023

Parts S 131 668,940

Parts SR1 248 624,519

Valeur liquidative (EUR) au : 29.12.2023

Parts S 9,31

Parts SR1 8,16

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n°2014-01, modifié.

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêt des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Instruments financiers à terme et conditionnels

FUTURES : cours de compensation jour. L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

OPTIONS : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

OPTIONS OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'évaluation hors bilan

est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

CHANGE A TERME : réévaluation des devises en engagement au cours du jour le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Frais de gestion financière

- 0,50% TTC maximum de l'actif net.

Frais de gestion externe à la société de gestion

- 0,10% TTC maximum de l'actif net.

Frais indirects maximum

- 4,30% TTC maximum de l'actif net.

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés au FCPE, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Honoraires du Commissaire aux comptes

Le budget annuel des honoraires du Commissaire aux comptes est de 1 000 euros hors taxe.

Commission de mouvement

Néant.

Commission de surperformance

Néant.

Affectation du résultat réalisé

Capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation.

Changements affectant le fonds

Le 20 Octobre 2023, mise à jour des frais du FCPE (Augmentation des frais de gestion indirects : de 1,70% TTC à 4,30 % TTC) afin d'être en cohérence avec le prospectus du Fonds Maître.

ANNEXE 1

RAPPORT ESG

Rapport environnemental, social et de gouvernance (« ESG ») du groupe Fidelity

1. Intégration des critères ESG

Fidelity pense que des critères élevés en matière de responsabilité sociétale des entreprises sont généralement favorables aux affaires et qu'ils sont de nature à protéger et à améliorer la performance des investissements.

Notre processus d'investissement tient compte des critères ESG dès lors que, selon nous, ils ont un impact important sur le risque ou la performance d'un investissement, et ce, de manière à générer les meilleures performances ajustées du risque possibles pour nos clients. Nous nous efforçons d'acquérir une connaissance des problématiques ESG pertinentes pour les entreprises dans lesquelles nous investissons grâce à notre recherche interne et de les identifier avant qu'elles ne se muent en événements qui pourraient potentiellement menacer la valeur de nos investissements. Notre approche ESG intégrée couvre 100% de nos actifs dans l'ensemble des classes d'actifs.

L'intégration des critères ESG est réalisée au niveau des analystes au sein des équipes actions et obligataires de Fidelity. Nos gérants de portefeuille participent activement eux aussi à l'analyse des effets de ces facteurs dans le cadre de leurs décisions d'investissement. De manière à intégrer les facteurs ESG dans nos analyses, l'approche de Fidelity passe notamment par :

1. Une recherche approfondie
2. Un engagement auprès des entreprises
3. Un actionnariat actif
4. Une collaboration au sein du secteur de la gestion d'actifs.

De plus, nous disposons d'une équipe mondiale dédiée aux problématiques ESG qui travaille en étroite collaboration avec le management de la société et les équipes de gestion du monde entier au sein de l'ensemble des classes d'actifs, de même qu'elle coordonne les formations ESG pour ces équipes (y compris les analystes, les gérants de portefeuille, les spécialistes des investissements, les directeurs de la recherche, l'équipe documentation (« library team »), ainsi que les équipes institutionnelles, commerciales et marketing).

2. Les exclusions et filtrages sur la base des critères ESG

Nous n'excluons pas de notre univers d'investissement les entreprises sur le simple motif d'une mauvaise performance ESG. Nous préférons adopter une approche d'engagement constructive dans le cadre de laquelle nous abordons ces questions avec les équipes de direction des entreprises dans lesquelles nous investissons ou nous envisageons d'investir pour le compte de nos clients. Nous faisons appel à un prestataire de recherche externe afin de procéder à un filtrage de nos fonds ; celui-ci réalise une analyse ESG approfondie sur la base de chaque thème ESG sélectionné et identifie les entreprises devant être exclues des mandats dédiés de nos clients. Nous contrôlons et actualisons les filtres dans un système de conformité interne afin de veiller à ce que nous n'investissions pas dans les sociétés détectées par le processus de filtrage.

Les règles de filtrage que nous sommes capables d'appliquer actuellement aux mandats dédiés des clients sont les suivantes : les divertissements pour adultes, le bien-être des animaux, la défense et les armes, les jeux, le génie génétique, les sanctions internationales, l'énergie nucléaire, les porcs et le tabac. Cela concerne des actifs représentant approximativement 3% de nos encours sous gestion.

Filtrage sur la base de normes

Fidelity a mis en place un filtrage basé sur des normes pour l'un de ses fonds communs institutionnels. Nous appliquons les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies à ce fonds afin de faire en sorte que nous n'investissions pas dans des sociétés jugées non respectueuses de ces principes. Nous avons externalisé l'analyse concernant ce respect/non-respect auprès d'un prestataire de recherche externe et nous disposons d'un système interne robuste qui veille à ce que nous restions en permanence conformes à ce filtrage. Cela concerne des actifs représentant moins de 1% de nos encours sous gestion.

3. Comment communiquons-nous les informations dans le cadre de ce processus ?

Nous communiquons les rapports suivants aux clients institutionnels de Fidelity :

1. Des rapports trimestriels ESG thématiques ;
2. Une synthèse de chaque fonds au regard des critères ESG (sur demande) ;
3. Un rapport annuel sur les votes (publié sur notre site Internet) ;
4. Des rapports trimestriels sur les votes ;
5. Des rapports de gouvernance et d'engagement

Les rapports trimestriels ESG comportent nos recherches sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance, identifient les arguments commerciaux correspondant à ces thèmes, comportent une mise à jour des réglementations ou des événements intervenus durant le trimestre et indiquent les entreprises de notre univers d'investissement avec lesquelles nous avons engagé le dialogue ou dont nous estimons qu'elles sont performantes ou peu performantes sur ces questions.

L'équipe ESG de Fidelity fournit des rapports trimestriels sur nos votes à nos clients institutionnels, ainsi qu'un Rapport de gouvernance et d'engagement annuel plus circonstancié qui rend compte de façon détaillée des activités auxquelles nous avons pris part en ce qui concerne les entreprises dans lesquelles nous sommes investis, ainsi que notre position au sens plus large à l'égard de la conduite des affaires et les aspects qui y sont liés.

4. Adhésion aux initiatives, aux chartes extérieures ou labels

Fidelity est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (UNPRI) des Nations Unies depuis 2012. En tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI), Fidelity a l'obligation de présenter un rapport annuel rendant compte de la façon dont nous intégrons les critères ESG dans nos analyses financières au sein des différentes classes d'actifs. Notre Rapport de transparence PRI (indiquant les réponses communiquées dans le rapport) est désormais publiquement accessible sur le site Internet :

https://www.unpri.org/download_report/19576

Nous avons reçu notre Rapport d'évaluation des UNPRI en juin 2016. Celui-ci témoigne des progrès que nous avons accomplis dans le cadre de nos activités ESG et de la façon dont nous nous comparons par rapport à nos concurrents. Notre intégration des critères ESG s'est une nouvelle fois révélée supérieure à la moyenne dans les six catégories mentionnées dans le rapport et conforme à la moyenne dans les actions cotées.

Nous sommes également des membres actifs de l'International Corporate Governance Network (ICGN), de l'Asian Corporate Governance Association (ACGA), de l'Association of British Insurers (ABI), du Corporate Governance Forum, de l'Investment Association (IA), de la UK Sustainable Investment

ANNEXE 1

RAPPORT ESG

and Finance Association (UKSIF), de l'Asia Securities Industry & Financial Markets (ASIFMA), de la Hong Kong Investment Funds Association (HKIFA) et nous participons aux débats avec d'autres groupes sur la gouvernance d'entreprise.

Fidelity est signataire du Code de conduite des affaires (« Stewardship Code ») britannique et est convaincue qu'une approche collaborative au sein du secteur de la gestion d'actifs est importante afin de créer une synergie des pratiques ESG sur le marché. Fidelity s'emploie également à renforcer de manière proactive ses relations avec les industries de la gestion d'actifs, les gouvernements, les autorités de régulation et les bourses à travers le monde afin de déterminer les initiatives ESG les plus efficaces pour le processus d'investissement et de manifester clairement notre engagement à appliquer les principes éthiques les plus stricts qui soient.

5. Segmentation : nature des critères pris en compte et les raisons de ces choix, comme notamment les notations et la méthodologie

La recherche ESG est réalisée en interne et via des prestataires externes. La clé de voute de notre processus d'investissement est la recherche « bottom-up ». Outre l'étude des résultats financiers, nos gérants de portefeuille et analystes procèdent à des analyses qualitatives supplémentaires des investissements éventuels. Ils rendent visite aux entreprises en personne afin d'examiner tout ce qui pourrait avoir des conséquences sur leurs activités, des ateliers à la salle du conseil d'administration. Les clients et les fournisseurs font également l'objet d'une étude approfondie. De cette façon, nous sommes à même d'établir une vue à 360 degrés de chaque société dans laquelle nous investissons et les critères ESG sont régulièrement pris en compte dans ce processus de recherche.

Nos analystes crédit sont chargés de l'analyse des sociétés en vue d'obtenir une parfaite compréhension de leurs activités, de leurs perspectives et, surtout de leur solvabilité. Leur travail nous aide à identifier des opportunités d'investissement et à éviter les entreprises dont la médiocrité des fondamentaux, qui n'a pas été perçue par le marché, risquerait d'affecter nos performances et, éventuellement de conduire à une dégradation ou un défaut. L'engagement avec les sociétés fait également partie de l'approche fondamentale de nos analystes crédit et nous nouons le dialogue avec les émetteurs obligataires en leur communiquant tout sujet de préoccupation que nous pourrions avoir concernant les critères ESG.

Un aspect important pour notre équipe dédiée à la dette souveraine est la viabilité à long terme de la situation économique et politique d'un pays. C'est pourquoi tenir compte des problématiques ESG se situe dans la logique de leur analyse pays. Notre équipe obligataire prend en considération les facteurs ESG dès lors qu'ils sont significatifs pour la qualité de crédit et la performance boursière du pays analysé. Nos analystes souverains réalisent également une grande quantité de travaux de recherche macroéconomique quantitative qui sont communiqués à notre équipe actions et solutions.

Voici ci-dessous quelques exemples parmi d'autres de facteurs ESG susceptibles d'être pris en compte par nos équipes de gestion des actions, des obligations et de l'immobilier :

1. Les changements de réglementation (par exemple, les restrictions en matière d'émissions de gaz à effet de serre, les codes de gouvernance) ;
2. Les menaces physiques (par exemple, les conditions climatiques extrêmes, le changement climatique) ;

3. Les implications en termes de coûts (par exemple, l'exploitation minière dans l'Arctique, les rappels de produits, les amendes) ;
4. Les problèmes de notoriété de la marque et de réputation (par exemple, des conditions de santé et de sécurité peu satisfaisantes sur les lieux de travail, des pratiques professionnelles laissant à désirer) ;
5. La gestion de la chaîne d'approvisionnement (par exemple, une augmentation des accidents mortels, le taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail, les relations de travail) ;
6. L'accès aux matières premières (par exemple, la sécurité des approvisionnements en pétrole, les minéraux de conflit, la corruption) ;
7. L'évolution des produits (par exemple, les produits à faible consommation d'énergie, les énergies renouvelables) ;
8. Les droits des actionnaires (par exemple, la sélection des administrateurs, les modifications de capital) ;
9. La gouvernance d'entreprise (par exemple, la structure du conseil d'administration, la rémunération des dirigeants) ;
10. La performance environnementale des biens immobiliers (par exemple, la consommation d'énergie et d'eau, les émissions de gaz à effet de serre et les déchets).
11. Les pratiques sur les lieux de travail (par exemple, le respect de la santé, de la sécurité et des droits de la personne humaine et le respect des dispositions de la loi contre l'esclavage moderne « Modern Slavery Act »).

Les critères ESG précis qui sont pris en compte pour chaque entreprise sont déterminés au cas par cas et dépendent des problématiques les plus significatives pour ce secteur/marché. En conséquence, ils ne peuvent être tous listés ici.

Notations externes

Fidelity s'appuie sur un certain nombre de sources de recherche externes à travers le monde qui produisent des rapports ayant pour thème les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. De plus, nous faisons appel à un prestataire extérieur et une agence de notation spécialisés dans la recherche ESG afin de compléter notre analyse interne.

Le prestataire produit pour nous des travaux de recherche et des notations d'entreprises sur la base des facteurs ESG pour plus de 4 000 sociétés de par le monde.

Nous recevons trois types de rapports liés aux critères ESG :

1. des rapports et notations propres aux entreprises
2. des rapports propres aux secteurs
3. des rapports thématiques ponctuels portant sur des thèmes environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance

Les notations ESG sont propres à chaque secteur et chaque notation est attribuée par rapport aux concurrents au sein du même secteur. Chez Fidelity, nous pensons que les notations ESG doivent être utilisées en plus, et non en lieu et place, d'autres formes d'analyse. La pondération des facteurs E, S et G varie selon les secteurs afin de tenir compte des risques les plus importants.

6. Intégration de la recherche et des notations ESG dans les analyses de Fidelity

Les notations et les rapports ESG des entreprises sont incorporés dans notre système de gestion de la recherche (« Research Management System ») centralisé, une base de données intégrée, de manière à permettre à chaque analyste d'avoir une connaissance immédiate de la façon dont

ANNEXE 1

RAPPORT ESG

chaque société qu'il couvre est notée sur la base des critères ESG. Pour toutes informations supplémentaires, les analystes peuvent contacter nos spécialistes ESG mondiaux qui ont une compréhension approfondie des tendances environnementales, sociales et de gouvernance actuelles à travers le monde.

7. Diffusion des notations

De plus, les notations ESG sont intégrées dans les notes de recherche de nos analystes. Ces notes sont publiées en interne et constituent une composante importante de nos décisions d'investissement.

Une synthèse de deux pages des rapports ESG des entreprises est incluse dans nos dossiers d'information produits dans le cadre des visites aux entreprises afin :

- d'aider nos analystes et gérants de portefeuille à identifier les risques et les opportunités clés inhérents à telle ou telle entreprise en matière de développement durable en amont de la réunion et
- d'orienter la discussion sur ces aspects avec la direction de la société.

De plus, chaque trimestre, nos spécialistes ESG mondiaux mettent à la disposition de nos équipes actions et obligataires un ensemble complet de rapports établissant une synthèse des entreprises que nous couvrons et que le prestataire de recherche externe a noté en fonction d'un modèle de notation ESG à plusieurs étapes. Le rapport met en exergue les sociétés ayant été impliquées dans de substantielles controverses et/ou des événements importants durant le trimestre, de même qu'il inclut une analyse des notations « best-in-class » destinée à attirer l'attention de nos analystes sur les entreprises qui ont obtenu les meilleurs résultats.

En tant que propriétaire plutôt qu'actionnaire, l'équipe immobilière n'a pas la même influence sur les processus internes des entreprises, mais elle est toutefois à même d'influer sur des facteurs inhérents aux immeubles qu'elle détient. Par conséquent, elle se concentre plus sur les aspects environnementaux des rapports des prestataires externes, lesquels ont tendance à avoir le plus d'impact sur leurs portefeuilles. Elle utilise également les alertes de controverse ESG du prestataire afin de contrôler les biens immobiliers et les locataires de manière à s'assurer avoir une parfaite connaissance de tous les événements significatifs susceptibles d'avoir des conséquences négatives sur les actifs détenus.

Nos spécialistes ESG mondiaux peuvent également fournir à tous nos gérants de portefeuille, dès lors qu'ils en font la demande, une répartition de leurs portefeuilles basée sur les notations ESG externes. Cette analyse est abordée lors des discussions que nos spécialistes ESG ont avec les gérants de portefeuille sur les principaux risques liés aux facteurs ESG au sein de leurs portefeuilles. Les rapports de nos spécialistes ESG sont également transmis aux analystes du groupe en fonction des entreprises qu'ils couvrent et sont intégrés dans leurs analyses globales des investissements.

Nos spécialistes ESG mondiaux publient des « alertes de controverse » au sein de notre système de gestion de la recherche. Ces rapports comprennent des informations sur des entreprises que nous couvrons et qui ont été signalées par notre prestataire pour avoir fait l'objet d'un très grand risque de controverses susceptible d'avoir un impact majeur sur la société et sa réputation.

Nos analystes sont encouragés à étudier les différences majeures entre leurs notations internes des entreprises dans lesquelles nous investissons et les notations ESG externes qui leur sont fournies au travers de ces diverses mesures.

8. Notations ESG, Politique d'engagement et de Politique de vote

Comme indiqué précédemment, nos spécialistes ESG mondiaux peuvent également fournir à tous nos gérants de portefeuille, dès lors qu'ils en font la demande, une répartition de leurs portefeuilles basée sur les notations ESG externes. Cette analyse est abordée lors des discussions que nos spécialistes ESG ont avec les gérants de portefeuille sur les principaux risques liés aux facteurs ESG au sein de leurs portefeuilles.

Même si nous pouvons communiquer des résultats agrégés de cette analyse directement à nos clients, nous ne sommes pas à même de le faire de façon détaillée en raison de nos accords de licence actuels.

Les notations ESG sont propres à chaque secteur et chaque notation est attribuée par rapport aux concurrents au sein du même secteur. Chez Fidelity, nous pensons que les notations ESG doivent être utilisées en plus, et non en lieu et place, d'autres formes d'analyse.

Fidelity pratique une politique d'investissement active, via des décisions relatives à la gestion de portefeuilles, le vote sur des résolutions en assemblées générales et le maintien d'un dialogue continu avec les dirigeants des entreprises dans lesquelles nous sommes investis ou sommes susceptible d'investir. Cela implique notamment la tenue de réunions régulières avec les administrateurs et les cadres dirigeants des entreprises afin d'aborder des résultats ou des événements spécifiques, ainsi qu'un dialogue plus informel comportant des visites sur site et d'autres initiatives de recherche.

En règle générale, nous soutenons la direction des sociétés dans lesquelles nous investissons, mais notre dialogue avec les entreprises est robuste et nous nous forçons nos propres opinions sur la stratégie et la gouvernance des entreprises. Parfois, nos opinions peuvent diverger de celles de la direction ou du conseil d'administration et cette situation peut donner lieu à une intensification de notre engagement. Avant de l'envisager, au nombre des facteurs pris en compte figurent notamment une évaluation du degré d'importance du désaccord, la taille de notre actionnariat, la durée de la thèse d'investissement, le profil d'actionnariat de la société en question, ainsi que la gestion et la composition du conseil d'administration. Une intensification peut également intervenir si nous nous rendons compte de divergences entre les administrateurs. Notre réponse précise est toujours déterminée au cas par cas et nous pouvons parfois choisir de vendre les actions.

Notre équipe ESG travaille en étroite collaboration avec les équipes d'investissement dans le cadre des activités relatives au vote de Fidelity. Les informations utilisées afin d'éclairer le processus de vote proviennent de nombreuses sources, notamment de documents fournis par les entreprises, de services de conseil en vote par procuration et de la recherche interne et externe. Des discussions peuvent également avoir lieu avec l'entreprise dans laquelle nous sommes investis. L'ensemble des décisions finales de vote sont prises en accord avec les politiques de vote de Fidelity après consultation des gérants de portefeuille concernés, lorsque cela s'avère nécessaire. Il est dans la politique de Fidelity de fournir des instructions de vote pour toutes les assemblées générales lorsqu'une obligation réglementaire nous l'impose, ou lorsque les bénéfices escomptés de l'exercice du vote excèdent les coûts. L'approche et la politique de Fidelity en matière d'exercice des droits de vote respectent toutes les lois et les réglementations applicables, de même qu'elles sont en accord avec les objectifs d'investissement des différents portefeuilles.

Les informations détaillées sur les activités d'engagement et de vote de Fidelity figurent dans le Rapport de gouvernance & d'engagement.

ANNEXE 1

RAPPORT ESG

9. Changement climatique

Fidelity pense que des critères élevés en matière de responsabilité sociétale des entreprises sont généralement favorables aux affaires et qu'ils sont de nature à protéger et à améliorer la performance des investissements.

C'est la raison pour laquelle notre processus d'investissement tient compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») (dont les risques et les opportunités liés au climat) dès lors que, selon nous, ils ont un impact important sur le risque ou la performance d'un investissement. Nous sommes convaincus que les meilleures pratiques ESG doivent être encouragées dans la mesure où elles ont toutes les chances d'améliorer les performances financières à long terme.

Les critères ESG précis qui sont pris en compte pour chaque entreprise sont déterminés au cas par cas et dépendent des problématiques les plus significatives pour ce secteur/marché. En conséquence, ils ne peuvent être tous listés ici.

Ce document est destiné uniquement aux investisseurs résidant en France.

FIL Limited et ses filiales constituent la structure globale d'investissement qui se réfère plus communément à l'appellation Fidelity International. Fidelity, Fidelity International, le logo Fidelity International ainsi que le symbole **F** sont des marques déposées de FIL Limited. La marque, les droits de reproduction et les autres droits liés à la propriété intellectuelle sont et demeurent exclusivement détenus par leurs propriétaires respectifs.

Le présent document a été établi par FIL Gestion, SGP agréée par l'AMF sous le N°GP03-004, 21 avenue Kléber, 75116 Paris.

SG Epargne Entreprise – Actions Euro PME

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
FIL GESTION

21 Avenue Kléber
75116 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

SG Epargne Entreprise – Actions Euro PME

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
FIL GESTION

21 Avenue Kléber
75116 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCPE SG Epargne Entreprise – Actions Euro PME,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SG Epargne Entreprise – Actions Euro PME constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En raison des délais de communication de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est émis le 21 juin 2024.

Paris La Défense, le 21 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Stéphane COLLAS



29 Haussmann Multi-Managers PEA-PME

Exercice clos le 29 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



29 Haussmann Multi-Managers PEA-PME

Exercice clos le 29 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds 29 Haussmann Multi-Managers PEA-PME,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif 29 Haussmann Multi-Managers PEA-PME constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



David Koestner

BILANactif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	56 884 688,75	45 079 863,15
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	56 884 688,75	45 079 863,15
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	69 730,87	30 695,02
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	69 730,87	30 695,02
Comptes financiers	2 335 369,26	3 049 897,50
Liquidités	2 335 369,26	3 049 897,50
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	59 289 788,88	48 160 455,67

BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	61 296 903,25	49 067 647,99
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 367 551,74	-203 057,28
• Résultat de l'exercice	-710 000,70	-761 414,16
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	59 219 350,81	48 103 176,55
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	70 438,07	57 279,12
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	70 438,07	57 279,12
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	59 289 788,88	48 160 455,67

HORS-bilan

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	71 229,30	2 428,37
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	71 229,30	2 428,37
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-6,80	-9 740,70
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-6,80	-9 740,70
Résultat sur opérations financières (I - II)	71 222,50	-7 312,33
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-710 354,90	-719 291,62
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-639 132,40	-726 603,95
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-70 868,30	-34 810,21
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-710 000,70	-761 414,16

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone euro sont valorisées sur la base des cours de clôture.

Les actions, obligations et valeurs assimilées hors zone euro sont valorisées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change à Paris le jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes de la zone euro sont évaluées au cours de compensation. Les positions ouvertes sur les marchés à terme conditionnels de la zone euro sont évaluées au cours de clôture du jour.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes et conditionnels hors zone euro sont évaluées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change du jour.

Les parts ou actions d'OPCVM ou FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances négociables et assimilés, qui font l'objet de transactions significatives, sont évalués par application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, en l'absence de sensibilité particulière, les titres de créances d'une durée de vie résiduelle inférieure à 3 mois sont évalués selon une méthode linéaire.

Les contrats d'échange de taux d'intérêts, de devises et corridors sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature. Les intérêts des contrats d'échange de taux et de devises d'une durée inférieure ou égale à 3 mois, sont linéarisés sur la durée restante à courir selon une méthode linéaire.

Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont réévaluées aux taux de change du jour connus à Paris.

Les dépôts à terme rémunérés sont évalués sur la base des caractéristiques de l'opération définies lors de la négociation.

Méthode de comptabilisation

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

La commission de gestion est calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net hors OPC gérés par la société de gestion.

Le cas échéant, les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré au paiement effectif des frais.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-

jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion, et les taxes diverses.

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net hors OPC gérés par la Société de Gestion	Part RS : 2% TTC max. Part C : 2,50 % TTC max. Part F : 1,30% TTC max.
Frais indirect maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Part RS, Part C, Part F : 3% TTC max.
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Actions 0,70% max. du montant de la transaction. Obligations 0,30% max. du montant de la transaction. Futures/options Montant maximum de 25€ par contrat
Commission de sur-performance	Actif net	Néant

Prestataire percevant des commissions de mouvement

La société de gestion.

Devise de comptabilité

EUR.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Part RS:

Résultat net : Capitalisation
Plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Part C :

Résultat net : Capitalisation
Plus-values nettes réalisées : Capitalisation

annexes

Part F :

Résultat net : Capitalisation

Plus-values nettes réalisées : Capitalisation



2 évolution actif net

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	48 103 176,55	55 334 473,51
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	12 502 399,38	48 407 975,34
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-2 342 500,59	-41 061 025,10
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	372 301,49	1 230 149,22
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 611 519,44	-1 521 013,43
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-	13 415,52
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	2 834 625,82	-13 574 194,56
- Différence d'estimation exercice N	1 902 535,71	-932 090,11
- Différence d'estimation exercice N-1	-932 090,11	12 642 104,45
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-639 132,40	-726 603,95
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	59 219 350,81	48 103 176,55

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	2 335 369,26
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 335 369,26	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		69 730,87
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises	-	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-	-
Autres Créances :		
Souscriptions à recevoir		69 730,87
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes		70 438,07
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises	-	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-	-
Autres Dettes :		
Frais provisionnes		70 438,07
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Autres opérations	-	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART C / FR0013451234	1 103,851	1 121 773,33	753,305	744 823,92
PART F / FR00140018K2	2 459,373	1 976 838,27	102,19	83 349,26
PART RS / FR0013451226	8 829,599	9 403 787,78	1 393,938	1 514 327,41
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0013451234		1 093,26		-
PART F / FR00140018K2		-		-
PART RS / FR0013451226		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0013451234		1 093,26		-
PART F / FR00140018K2		-		-
PART RS / FR0013451226		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0013451234		-		-
PART F / FR00140018K2		-		-
PART RS / FR0013451226		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART C / FR0013451234	1,68
PART F / FR00140018K2	0,38
PART RS / FR0013451226	1,38
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
PART C / FR0013451234	-
PART F / FR00140018K2	-
PART RS / FR0013451226	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc **2 427 154,41**

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-710 000,70	-761 414,16
Total	-710 000,70	-761 414,16

PART C / FR0013451234	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-80 494,05	-93 003,46
Total	-80 494,05	-93 003,46
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART F / FR00140018K2	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-16 310,29	-20 004,79
Total	-16 310,29	-20 004,79
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART RS / FR0013451226	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-613 210,96	-648 405,91
Total	-613 210,96	-648 405,91
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 367 551,74	-203 057,28
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-1 367 551,74	-203 057,28

PART C / FR0013451234	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-80 479,45	-19 768,62
Total	-80 479,45	-19 768,62
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART F / FR00140018K2	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-130 836,28	-15 662,00
Total	-130 836,28	-15 662,00
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART RS / FR0013451226	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 117 528,09	-167 626,66
Total	-1 117 528,09	-167 626,66
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 6 décembre 2019

Devise					
EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	-
Actif net	59 219 350,81	48 103 176,55	55 334 473,51	41 784 270,43	-

PART C / FR0013451234	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	-
Nombre de parts en circulation	5 075,115	4 724,569	7 905,408	4 984,274	-
Valeur liquidative	1 015,4	1 005,15	1 339,51	1 123,26	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-39,34	-23,86	94,71	-4,03	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART F / FR00140018K2	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	-
Nombre de parts en circulation	6 856,075	4 498,892	2 990,306	-	-
Valeur liquidative	825,27	806,42	1 060,79	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-21,46	-7,92	21,65	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART RS / FR0013451226

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	-
Nombre de parts en circulation	44 130,681	36 695,02	28 899,711	30 087,446	-
Valeur liquidative	1 096,92	1 082,6	1 438,52	1 202,68	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-39,21	-22,23	105,60	-52,50	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
O.P.C.V.M.						
FR0013533247	ALLIANCE ACTIONS EURO PME ETI FCP	PROPRE	17 674,348	1 909 536,56	EUR	3,22
FR0011631076	AMPLEGEST PME PARTS DECIMALES IC FCP	PROPRE	6 372,6045	1 452 826,37	EUR	2,45
FR0013368446	BNP PARIBAS ACTIONS PME ETI ISR	PROPRE	79 018,832	8 506 377,26	EUR	14,36
FR0013311289	DNCA ACTIONS EURO PME FCP	PROPRE	5 683,3173	6 650 788,40	EUR	11,23
FR0013111382	ECHIQUEUR ENTREPRENEUR G EUR	PROPRE	3 330,914	6 568 795,57	EUR	11,09
FR0011585538	EIFFEL NOVA EUROPE ISR I	PROPRE	16,961	437 488,98	EUR	0,74
FR0011672757	GAY-LUSSAC MICROCAPS PART I	PROPRE	9,5345	2 855 678,86	EUR	4,82
FR0013523867	GENERALI FRANCE PME ETI FCP	PROPRE	226,7206	2 442 957,54	EUR	4,13
FR0012353415	HSBC EURO PME FCP	PROPRE	1 467,383	2 318 142,32	EUR	3,91
FR0011637156	INVESTISSEMENT PEA-PME FCP A 3 DECIMALES	PROPRE	10 149,43	2 005 831,85	EUR	3,39
LU1303940941	MANDARINE FUNDSEUROPE MICROCAP SICAV	PROPRE	11 299,1595	2 844 111,44	EUR	4,80
FR0011606276	ODDO ACTIVE SMALLER COMPANIES	PROPRE	2 432,938	5 638 431,13	EUR	9,52
FR0013173051	PLUVALCA INITIATIVES PME PART B	PROPRE	6 041,2675	1 007 925,07	EUR	1,70
FR0011171412	SEXTANT PME FCP I 4 DECIMALES	PROPRE	740,0471	2 859 519,79	EUR	4,83
FR0000003964	SG MONETAIRE PLUS	PROPRE	100,00	2 427 154,41	EUR	4,10
FR0011707470	SYCOMORE SELECTION PME PART I	PROPRE	585,45401	3 750 348,13	EUR	6,33
FR0011608447	TOCQUEVILLE PME FCP	PROPRE	152 508,3209	3 208 775,07	EUR	5,42
Total O.P.C.V.M.				56 884 688,75		96,06
Total Valeurs mobilières				56 884 688,75		96,06
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	2 335 369,26	2 335 369,26	EUR	3,94
	SOUS RECEV EUR SGP	PROPRE	69 730,87	69 730,87	EUR	0,12
Total BANQUE OU ATTENTE				2 405 100,13		4,06
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-4 507,12	-4 507,12	EUR	-0,01
	PRCOMGESTDEP	PROPRE	-6 336,69	-6 336,69	EUR	-0,01

29 HAUSSMANN MULTI MANAGERS PEA-PME

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-6 506,94	-6 506,94	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 515,80	-1 515,80	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-49 812,16	-49 812,16	EUR	-0,08
	PRHONOCAC	PROPRE	-1 759,36	-1 759,36	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-70 438,07		-0,12
Total Liquidites				2 334 662,06		3,94
Total 29 HAUSSMANN MULTI MANAGERS PEA-PME				59 219 350,81		100,00